



## Compte-rendu du groupe de travail

### Fonction publique

#### « Frais de déplacement » du 19 mars 2018

Ce 2<sup>ème</sup> groupe de travail sur les frais de déplacement et de missions, n'avait à son ordre du jour que l'examen des frais d'hébergement, faisant suite aux orientations présentées par la DGAFP lors de la réunion du 31 janvier.

L'objectif de l'administration est de simplifier et d'harmoniser les procédures de gestion pour les réservations d'hôtel et de permettre aux agents de ne plus faire l'avance.

La DAE (Direction des achats de l'Etat) a présenté l'outil de réservation et l'état des marchés et accords pour la Fonction publique de l'Etat.

Le prochain groupe de travail du 4 avril, sera consacré aux taux repas et au taux de l'indemnité kilométrique.

#### **La présentation de l'outil de réservation :**

L'outil de réservation sera en interface avec CHORUS DT (outil interministériel pour enregistrer les demandes de prise en charge des frais de déplacement), ergonomique et facile d'utilisation.

Il présente, dès lors que le lieu de la réunion est indiqué, une base d'hôtels à proximité et précise ceux avec lesquels l'administration a traité des accords commerciaux et négocié des tarifs préférentiels (chaines nationales d'hôtels mais aussi hôtels indépendants et appartement/hôtels qui ont entre 2 et 3 étoiles).

Pour faciliter le choix, il donne la distance entre le lieu de la mission (ou du stage, de la réunion) et l'hôtel, les prestations et les tarifs.

Les exemples présentés ont démontré que selon les communes, il n'était pas si facile de trouver un hébergement entrant dans les critères de l'administration (exemple de Marseille ou de certains arrondissements de Paris). De même, selon le délai entre la réservation et le déplacement, les choix se restreignent.

#### **L'état des accords cadre « marchés hôteliers et Fonction publique de l'Etat » :**

Un accord cadre interministériel a déjà été mis en place en 2015 pour six ministères de la FPE et environ 20 Etablissements publics (EP). Il est évolutif avec des améliorations régulières de l'offre.

Un 2<sup>ème</sup> accord est en cours pour 2 ministères et environ 24 EP.

Le CNRS, les ministères de l'Intérieur et des Affaires étrangères ont leur propre marché, le ministère de la Défense utilise ses hébergements patrimoniaux.

En mai, tous les ministères et Etablissement publics devraient bénéficier d'un accord.

#### **Intervention de la CGT :**

« La CGT adhère à l'objectif de permettre aux agents de ne plus faire l'avance de frais (ce qui est déjà permis par les textes) mais émet plusieurs réserves.

L'outil démontre bien les inquiétudes développées par la CGT le 31 janvier : il faudra tenir compte de la distance entre le lieu de la mission et l'hôtel, du délai d'arrivée des convocations par l'administration pour des réunions, des circonstances particulières de certaines missions pour des agents « itinérants » dans les ministères, de la saturation des hôtels lors d'évènements (culturelles ou sportifs par exemple), la liste des situations n'étant pas exhaustive.

La CGT demande donc une souplesse du dispositif qui permette à l'agent de garder le choix de la réservation de l'hôtel dans ces circonstances particulières.

Autres remarques de la CGT.

D'une part, alors que ce GT est dédié à la question des frais d'hébergement, la CGT s'étonne que la DGAFP ne propose aucune revalorisation du taux d'indemnisation des nuitées et demande :

- l'augmentation du taux des nuitées tenant compte de l'évolution du coût de l'hôtellerie (cf. GT du 31 janvier) ;

- le maintien des dispositifs dérogatoires qui s'appliquent dans certains ministères : exemple du système « grand voyageur » en fonction du nombre de déplacement sur l'année (35 nuitées) qui

s'applique aux ministères de l'intérieur et des finances. Ces dispositifs doivent être étendus à d'autres ministères dès lors que les agents sont dans les mêmes circonstances particulières.

D'autre part, encore une fois la CGT constate que la Fonction publique hospitalière (FPH) et la Fonction publique territoriale (FPT), sont totalement ignorées dans nos échanges : aucun état des lieux et aucune info des pratiques dans ces deux versants. Pour la CGT, l'objectif que les agents ne soient plus contraints de faire l'avance de leur frais et qu'ils soient pris en charge dans de meilleures conditions doit s'appliquer aux agents des trois versants. La DGAFP doit être offensive sur ce point, toutes les collectivités ou établissements n'ayant pas les mêmes moyens, ce qui génère une inégalité de traitement entre les agents des trois versants. »

La représentante « employeurs » de la FPH est allée dans le même sens en précisant à la DGAFP qu'elle était preneuse de solution.

### **Les réponses de la DGAFP :**

L'objectif de l'administration est bien d'améliorer la prise en charge des frais de missions mais aussi d'harmoniser (plus d'équité et de simplicité).

Toutefois, le dispositif de réservation présenté ne sera pas un passage obligé et des mesures de souplesse seront prévues (saturation du marché, convocation tardive de l'administration, autres à regarder et préciser).

Les taux pourraient être revalorisés (le représentant de la DGAFP n'avait aucun mandat sur ce point). Ils pourront être adaptés (par exemple : en fonction de la densité urbaine et pour les agents en situation de handicap).

Des dérogations seront encore possibles (« grand voyageur », système mis en place dans certains ministères, ...) et seront, s'il le faut, uniformisées en interministériel.

Sur la taxe de séjour, une évolution des modalités de paiement est attendue ce qui permettrait de l'inclure dans la prise en charge.

Des propositions seront faites par le ministre lors du rendez-vous salarial de juin, afin de prendre en compte les aspects budgétaires.

S'agissant de la FPT et de la FPH, la DGAFP a rappelé que le cadre réglementaire national fixé par le décret de 2006 sert de base pour fixer les taux dans les deux autres versants. Pour autant, chaque employeur de la FPT, dans le cadre de « la libre administration des collectivités territoriales », et de la FPH sont autonomes pour passer des marchés/contrats.

La DGAFP, a précisé qu'il n'était pas prévu de revoir les modalités de prise en charge des frais pour les agents en missions à l'étranger, mais de lui transmettre les problématiques qui existeraient. Elle rappelle que le système est très complexe avec des taux par pays, en euros ou non.

Concernant l'indemnité kilométrique vélo, le décret devrait sortir prochainement ou à l'occasion du rendez-vous salarial. Des éléments de bilan de l'expérimentation au ministère de l'écologie pourrait nous être présentés lors du prochain GT du 4 avril.

**En conclusion, la CGT reste toujours en attente d'une revalorisation significative des taux des indemnités de missions (nuitées et repas) et de l'indemnité kilométrique.**

**Pour rappel, lors groupe de travail du 31 janvier, la DGAFP n'avait pas estimé urgent de revoir le taux de l'indemnité kilométrique (ni la question des frais de transport plus globalement) et le taux repas estimant que les agents devaient se rendre dans les restaurants administratifs (la CGT a demandé un état des restaurants sur le territoire).**

**Union Fédérale des Syndicats de l'Etat** CGT 263, Rue de Paris - case 542 - 93514 Montreuil CEDEX

☎ : 01.55.82.77.56 - Mel : ufse@cgt.fr - site : <http://ufsecgt.fr>

**Fédération Des Services Publics** CGT 263, Rue de Paris – case 547 – 93514 Montreuil CEDEX

☎ : 01.55.82.88.20 - Mel : fdsp@cgt.fr - site : <http://cgtsservicespublics.fr>

**Fédération de la Santé et de l'Action Sociale** CGT 263, Rue de Paris – case 538 – 93514 Montreuil CEDEX

☎ : 01.55.82.87.49 - Mel : santeas@cgt.fr - site : <http://sante.cgt.fr>